

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

AMENDEMENT

N ° II-CF299

présenté par

M. Castellani, M. Lenormand, M. Mathiasin, M. Molac et Mme Sanquer

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 81, insérer l'article suivant:

Mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux »

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de finances.
--